

## L'UNSAF salue le rapport Libault « Grand âge et autonomie » et confirme son engagement pour le maintien de l'autonomie

Le 28 mars 2019, Dominique Libault a remis à la Ministre des solidarités et de la santé, Agnès Buzyn, le rapport issu de la concertation « Grand âge et autonomie ».

L'UNSAF salue la qualité et l'ambition d'ensemble de ce rapport et plus particulièrement qu'une « *mobilisation nationale pour la prévention de la perte d'autonomie* » figure au nombre des 10 propositions clés.

Afin d'augmenter l'espérance de vie en bonne santé, le rapport Libault propose une nouvelle approche de la prévention : « *l'approche promue depuis l'automne 2018 par l'OMS s'appuyant sur les résultats de plusieurs études scientifiques concordantes, prévoit ainsi la surveillance et le maintien des cinq fonctions essentielles de l'individu : la mobilité, la cognition, les fonctions sensorielles (audition, vision), le psychosocial (bien-être psychique) et la vitalité/nutrition* ».

Or, la fonction auditive a un effet direct ou indirect sur ces cinq « capacités intrinsèques » qu'il convient de maintenir le plus longtemps possible. La compensation du déficit auditif améliore bien entendu la fonction sensorielle, mais elle agit aussi directement sur la cognition, le psychosocial et la vitalité en évitant le sur-risque de dépendance, démence, dépression, qui atteint les malentendants non équipés, selon les résultats obtenus par l'Inserm de Bordeaux<sup>1</sup>. Pour ce qui est de la mobilité, dès un déficit auditif modéré le risque de chutes chez la personne âgée serait quasiment triplé selon l'Inserm<sup>2</sup>.

Au-delà de la prévention de la perte d'autonomie, la compensation du déficit auditif a aussi un effet bénéfique et rapide sur la santé mentale et, plus globalement, sur l'espérance de vie en bonne santé, donc sur la capacité pour nos aînés à rester le plus longtemps possible à leur domicile, dans de meilleures conditions.

Tous ces effets conjugués expliquent que la revue médicale *The Lancet*, dans un rapport de juillet 2017, ait établi que le plus important des facteurs de risque modifiables de la démence est la compensation du déficit auditif à mi-vie, qui permettrait de réduire le nombre de cas de 9 %<sup>3</sup>.

Le rapport Libault traite également de la nécessaire incitation à la recherche fondamentale et à la recherche clinique sur le vieillissement. Plus précisément sur le déficit auditif, l'atelier 5 de la mission, « *Prévention de la perte d'autonomie et bien vieillir* »<sup>4</sup>, préconise la réalisation urgente d'études : « *en articulation avec le Plan national de santé publique et le programme national de recherche en santé publique, il conviendrait d'inclure le thème de "l'évaluation de l'impact de la prise en charge des troubles auditifs liés au vieillissement sur la prévention du déclin cognitif" dans les besoins de connaissances identifiés comme prioritaires* ».

En novembre 2018, le Conseil de l'âge du HCFEA (Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge)<sup>5</sup>, constatait déjà que « *la sensibilisation aux déficits sensoriels semble particulièrement importante pour la prévention du risque d'isolement et de la perte d'autonomie chez les personnes âgées* » et appelait à mener des études épidémiologiques : « *Sur un facteur de risque de cette importance, qui fait l'objet de recommandations notamment par l'OMS (qui recommande de corriger les troubles auditifs), il serait nécessaire de conduire des études randomisées comme le préconise le HCSP* ».

L'UNSAF appelle les Pouvoirs publics à se mobiliser pour engager de toute urgence les indispensables travaux de recherche préconisés par le rapport Libault et le Conseil de l'âge du HCFEA.

Conscients de longue date des effets délétères du déficit auditif, les audioprothésistes, pour leur part, sont prêts à s'engager davantage en faveur du maintien de l'autonomie et des stratégies de prévention liées au « bien vieillir ». L'UNSAF rappelle que les interventions, particulièrement auprès des publics les plus fragiles, doivent se faire dans le cadre d'une relation de confiance. Les professionnels de santé, et notamment les audioprothésistes, doivent ainsi veiller à respecter des règles éthiques de publicité et de bonnes pratiques qui encadrent l'exercice de leur profession lorsqu'elles existent, ou les Pouvoirs publics doivent les instaurer lorsqu'elles font défaut.

Alors que la réforme du « 100 % santé » se met en place, l'UNSAF combattra toutes les initiatives non concertées, poursuivant des logiques consuméristes, qui viendraient mettre à mal les enjeux mis en évidence par le rapport Libault.

<sup>1</sup> Communiqué CNA-UNSAF, *Prévention et bien vieillir : une nouvelle étude de l'INSERM confirme le lien entre le déficit auditif et les « 3 D » (dépendance, démence, dépression)* : <http://www.unsaf.org/site/communiqués-de-presse/communiqué-cna-unsaf-prevention-et-bien-vieillir-une-nouvelle-etude-de-l-inserm-confirme-le-lien-entre-le-deficit-auditif-et-les-3-d-dependance-demence-depression.html>

<sup>2</sup> Inserm, *Activité physique et prévention des chutes chez les personnes âgées* : <https://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/154000352/>

<sup>3</sup> Communiqué UNSAF, *Journée Mondiale de la maladie d'Alzheimer : le déficit auditif principal facteur modifiable de prévention de la démence* : [http://www.unsaf.org/doc/CP\\_Unsaf\\_-\\_Prevention\\_demence\\_-\\_20\\_09\\_2017.pdf](http://www.unsaf.org/doc/CP_Unsaf_-_Prevention_demence_-_20_09_2017.pdf)

<sup>4</sup> [https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/synthese\\_atelier\\_5\\_prevention\\_et\\_bien\\_vivre\\_son\\_avancee\\_en\\_age.pdf](https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/synthese_atelier_5_prevention_et_bien_vivre_son_avancee_en_age.pdf)

<sup>5</sup> HCFEA, *Le soutien à l'autonomie des personnes âgées à l'horizon 2030 – Tome 2 – Orientations*, page 31 :

[https://www.strategie.gouv.fr/sites/strategie.gouv.fr/files/atoms/files/conseil\\_de\\_lage\\_saisine\\_personnes\\_agees\\_2030\\_tome\\_2\\_vf.pdf](https://www.strategie.gouv.fr/sites/strategie.gouv.fr/files/atoms/files/conseil_de_lage_saisine_personnes_agees_2030_tome_2_vf.pdf)

## À propos de l'UNSAF

---

Le Syndicat national des audioprothésistes (UNSAF) est l'organisme professionnel représentatif des 3 500 audioprothésistes de France, quel que soit leur mode d'exercice : indépendants et salariés (mutualistes, sous enseigne et par des indépendants). Il siège notamment à [l'Union nationale des professionnels de santé \(UNPS\)](#) et au Haut Conseil des professions paramédicales (HCPP). Il est également le signataire de la convention nationale de tiers-payant et de l'accord cadre interprofessionnel (ACIP), conclus avec les Caisses nationales d'assurance maladie. L'UNSAF est également présent au niveau européen au sein de l'[Association européenne des audioprothésistes \(AEA\)](#). Il est présidé depuis juin 2012 par Luis Godinho.

Centrales et enseignes partenaires de l'UNSAF : Audition Conseil, Centrale des Audioprothésistes CDA, Delphis, Dyapason, Entendre, Luz Audio.

Pour toute information complémentaire, visitez le site : [www.unsaf.org](http://www.unsaf.org)

## Contact Presse

---

Luis Godinho - 06.88.88.07.83 - [contact@unsaf.org](mailto:contact@unsaf.org)